



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
19 novembre 2010  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2011**

31 janvier-3 février 2011, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité des commissaires  
aux comptes**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui  
aux projets**

**Rapport sur l'application des recommandations  
du Comité des commissaires aux comptes relatives  
à l'exercice biennal 2008-2009**

*Résumé*

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a le plaisir de présenter ci-après la suite qu'il a donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies dans le rapport publié sous la cote A/65/5/Add.10. L'opinion que le Comité a formulée sur les comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 n'est assortie d'aucune réserve, ce qui constitue un tournant remarquable. Dans l'opinion relative aux exercices précédents, il avait inclus des observations qui ont conduit la direction du Bureau à prendre des mesures stratégiques pour remédier aux problèmes soulevés par les auditeurs. Le présent document fait le point de la suite donnée aux recommandations des commissaires aux comptes, notamment du plan d'action adopté à cet effet par la direction de l'UNOPS, y compris les dispositions qui n'ont pas encore été entièrement mises en œuvre.

*Éléments de décisions*

Le Conseil d'administration est invité à prendre note de ce qui suit : a) le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a formulé une opinion sans réserve sur les comptes de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009; b) l'UNOPS a réussi à mettre en œuvre 90 % des recommandations des commissaires aux comptes relatives aux exercices antérieurs; c) la réserve opérationnelle de l'UNOPS avait été pleinement reconstituée au 31 décembre 2009.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réponse succincte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	3
A. Rappel . . . . .	3
B. Défis à relever et mesures à prendre . . . . .	3
II. Mesures prises pour donner effet aux principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	6
III. Conclusion . . . . .	6
Annexes	
1. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 . . . . .	7
2. Observations sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007 . . . . .	28

## **I. Réponse succincte du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies**

### **A. Rappel**

1. Organisme autofinancé, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'emploie à élaborer et appliquer des processus métier qui fassent de lui un prestataire de services de premier ordre. Pour tenir son rôle, le Bureau doit savoir s'adapter aux besoins de sa clientèle, lesquels peuvent rapidement évoluer en fonction des événements internationaux. Il s'attache aussi à mettre en œuvre des dispositifs de contrôle interne de qualité et à gérer convenablement ses risques.

### **B. Défis à relever et mesures à prendre**

2. Signe d'une amélioration considérable par rapport aux exercices antérieurs, le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies a émis une opinion sans réserve sur les comptes de l'exercice biennal 2008-2009. Dans son rapport pour l'exercice 2006-2007, le Comité avait émis une opinion assortie de trois observations se rapportant aux écarts constatés entre les comptes interfonds (dont la plus grosse partie concernait le PNUD), aux produits constatés d'avance et aux biens durables. La situation financière s'est considérablement assainie au cours des trois derniers exercices, bien que l'UNOPS ait dû, au cours des cinq dernières années, non seulement annuler de nombreuses créances, mais encore provisionner des montants exceptionnellement élevés pour créances douteuses, afin d'apurer d'importantes pertes enregistrées au cours d'exercices antérieurs et de prendre intégralement en compte les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris celles relatives à l'assurance maladie. Au 31 décembre 2009, les réserves, pleinement reconstituées, s'élevaient à 42,7 millions de dollars, soit une augmentation de 38,4 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2005.

#### *Questions à suivre et risques à atténuer*

3. La crise financière mondiale a affecté nombre de partenaires de l'UNOPS, ce qui peut avoir des répercussions sur le volume des services qui lui sont demandés. Le Bureau continuera donc de suivre la situation de près. On notera qu'en cas de réduction de la demande et des recettes qui en découlent, il peut aisément réduire rapidement sa taille et, partant, ses dépenses.

4. Les marges bénéficiaires sont faibles, l'UNOPS ne demandant qu'un prix modique pour ses services afin de maximiser la valeur de ceux-ci pour ses partenaires et, en fin de compte, pour les bénéficiaires. La recherche continue d'une plus grande efficacité lui permettra de réduire encore ses tarifs. (À la date d'établissement du présent rapport, le coefficient moyen mondial d'imputation de ses frais généraux était de l'ordre de 5,4 %.) Le Bureau s'est doté des mécanismes requis pour bien gérer ses dépenses et les ajuster en fonction de ses recettes.

5. Si la pleine reconstitution des réserves opérationnelles permet – et c’est le but – d’amortir l’impact financier des risques institutionnels tel que ceux mentionnés plus haut, il n’en reste pas moins qu’un événement ayant des effets désastreux, par exemple une sentence arbitrale entraînant des frais élevés, ou bien encore d’importantes malversations, pourrait annuler les gains obtenus ces cinq dernières années. De par la nature de ses opérations, le Bureau court certains risques. Il est arrivé que ceux-ci aient été exacerbés par des processus métier discutables, qui pourraient encore peser sur la situation financière. Diverses mesures ont été prises pour réduire les risques : révision approfondie du Règlement financier et des règles de gestion financière; renforcement du Bureau de l’audit interne, lequel planifie ses travaux en fonction des risques; mise en place d’un nouveau dispositif de contrôle interne faisant une large place à l’atténuation des risques; application de nouvelles règles de fonctionnement telles que l’acceptation d’une mission; souscription de diverses polices d’assurance entreprise; adoption d’une politique de gestion de l’ensemble des risques; et constitution d’un groupe chargé d’évaluer les risques en fonction des niveaux de maturité, qui a présenté ses conclusions au Comité consultatif de la stratégie et de l’audit du Bureau. Il est impossible cependant d’éliminer entièrement tout risque, et c’est ce qui explique en partie la décision du Conseil d’administration d’exiger que le montant de la réserve opérationnelle soit maintenu à un certain niveau.

6. Il importe d’être rigoureux dans l’administration des projets afin, sinon d’éliminer, du moins de réduire les dépassements de crédit et de renforcer les systèmes de contrôle de l’exécution des programmes et du budget. C’est pourquoi le Bureau a adopté de nouvelles règles et mis en ligne divers outils informatiques, notamment un tableau de bord financier et de gestion, des logiciels d’aide au lancement des projets, au contrôle de leur exécution et de leur qualité et à leur clôture, ainsi que des outils d’analyse des effectifs. Les projets font tous l’objet d’un contrôle qualité trimestriel effectué dans le cadre du suivi de leur exécution.

7. Diverses mesures ont été prises pour intensifier la responsabilisation et la transparence. Une nouvelle politique tarifaire uniformisée est désormais appliquée et les mesures de contrôle de l’exécution des budgets des projets et des budgets d’administration sont plus rigoureuses que jamais. Des objectifs ciblés ont été fixés pour chaque unité administrative et chaque administrateur de projet. Le perfectionnement du tableau de bord permet de suivre exactement la performance de chaque unité. Enfin, tous les administrateurs doivent se familiariser avec la méthode PRINCE 2 et l’appliquer.

8. Au 31 décembre 2009, le solde interfonds relatif au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait été pleinement mis en concordance avec le solde du compte réciproque; il s’élevait à 20 millions de dollars, soit 14 millions de moins qu’au 31 décembre 2007. Son règlement fait actuellement l’objet de négociations au niveau du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint. Le PNUD et l’UNOPS procèdent désormais régulièrement au rapprochement de leurs comptes réciproques, ce qui réduit considérablement le risque de nouvelles discordances. Le solde du compte interfonds du FNUAP dans les livres de l’UNOPS avait également été mis en concordance au 31 décembre 2009; il a été réglé en avril 2010.

9. Comme dans le cas du solde des comptes interfonds, le problème des produits constatés d'avance est très ancien, puisque quasiment tous les écarts non rapprochés concernent la période 1998-2005. La phase II de la liquidation des projets concernés a été lancée en juillet 2010 et l'on s'emploie à mener à bien le rapprochement des comptes avant le 31 décembre 2010.

10. L'UNOPS a également réalisé des progrès tangibles concernant les systèmes de gestion de ses biens durables; la valeur des immobilisations corporelles indiquée dans les comptes au 31 décembre 2009 provient du module Gestion des actifs du système Atlas. Le personnel est formé à l'utilisation de cet outil, et l'application de règles et procédures nouvelles ou remaniées a été généralisée.

11. Au début de 2010, l'UNOPS a institué une procédure d'agrément des fournisseurs qui permet d'enregistrer rapidement ceux dont les qualifications satisfont aux critères rigoureux établis en la matière. Conformément au principe de la séparation des tâches, la sélection est effectuée par une équipe spécialisée dans l'évaluation des offres. L'UNOPS a publié la version révisée de son Manuel des achats, dans lequel il réaffirme avec force les quatre grands principes qui informent sa politique d'achat : meilleur rapport qualité/prix; équité, intégrité et transparence; économie et efficacité; intérêt du Bureau et de ses clients. Pour plus de transparence, l'UNOPS affiche sur son site Web tous ses programmes d'achat d'un montant supérieur à 50 000 dollars. Le Comité d'examen des fournisseurs tient régulièrement des réunions officielles depuis mars 2010 pour vérifier que les fournisseurs ont un comportement éthique et réduire les risques qu'ils peuvent faire peser sur l'UNOPS et ses clients.

12. L'UNOPS a pris plusieurs mesures pour améliorer la gestion des espèces dans ses bureaux extérieurs. Le système des avances de caisse a été supprimé en avril 2010, toutes ces avances ayant été remplacées par des comptes bancaires gérés au moyen du système Atlas. En septembre 2009, l'UNOPS a promulgué des règles de gestion des petites caisses, dont le suivi et le contrôle sont désormais exercés à l'échelon régional.

13. L'UNOPS a mis au point un système de suivi des congés qui est utilisé par l'ensemble de ses bureaux depuis mai 2010.

14. L'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en janvier 2012 au plus tard est sans doute plus difficile pour l'UNOPS que pour n'importe quel autre organisme des Nations Unies. L'importance du défi tient à l'obligation qu'a le Bureau de s'autofinancer et à la nature de ses activités. L'UNOPS collabore avec le PNUD et le FNUAP à l'adaptation aux normes du progiciel Atlas, un outil commun. Il s'agit notamment pour l'UNOPS de modifier le mode de comptabilisation de ses différentes catégories de recettes et de ses immobilisations. Conscient que l'adoption des normes IPSAS ne relève pas uniquement de la gestion financière, le Bureau a l'intention de préparer les administrateurs de projet aux changements à venir. La mise en œuvre du module Gestion d'actifs d'Atlas et la formation du personnel à son utilisation (voir paragraphe 10 ci-dessus) sont des étapes majeures de l'adoption par l'UNOPS de procédures conformes aux normes IPSAS.

15. Après avoir mené une opération d'assainissement sans précédent, qui a porté sur une dizaine d'années, l'UNOPS peut désormais se faire une idée relativement précise des éléments de passif pour cette période. Un bon nombre d'entre eux ont

été réglés, mais il reste encore quelques dettes à liquider, par négociation ou arbitrage piloté par le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies. Tous les éléments de passif connus, y compris les dettes éventuelles, sont indiqués dans les états financiers de l'exercice 2008-2009. Le risque d'une action en justice ne peut être totalement écarté, mais de nombreuses mesures ont été prises au cours de l'exercice 2008-2009 pour en réduire les incidences potentielles.

## **II. Mesures prises pour donner effet aux principales recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

16. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé 40 recommandations principales qualifiées de hautement prioritaires et 19 autres moyennement prioritaires. La direction de l'UNOPS a appliqué 11 de ces 59 recommandations; les mesures qu'il a prises sont exposées à l'annexe I du présent rapport.

## **III. Conclusion**

17. Le Bureau a le plaisir de rendre compte de l'état de l'application des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Compte tenu des améliorations enregistrées, de l'évolution de la situation au cours de l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que du dévouement et de la détermination de l'ensemble du personnel, il ne doute pas que les questions en suspens seront réglées de manière satisfaisante au cours de l'exercice 2010-2011.

## Annexe 1

**Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité  
des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice  
clos le 31 décembre 2009**

Tableau 1  
**État de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	10	–	1	9	9	–
Gestion des projets	18	–	–	18	18	–
Administration	6	–	1	5	5	–
Ressources humaines	3	–	1	2	2	–
Informatique	2	–	1	1	1	–
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	

Tableau 2  
**État de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	17	–	3	14	14	–
Gestion des projets	23	–	–	23	23	–
Achats	1	–	1	–	–	–
Administration	9	–	4	5	5	–
Ressources humaines	5	–	2	3	3	–
Informatique	3	–	1	2	2	–
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	

**Au paragraphe 45 de son rapport, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de revoir sa méthode comptable relative à la constatation des recettes dans le cadre des préparatifs de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).**

1. L'UNOPS a mis sur pied un comité IPSAS chargé de piloter sa conversion des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS d'ici à janvier 2012. Il est en train d'étudier et de rédiger sa méthode de constatation des recettes pour les recettes tirées des projets, qui sera basée sur le pourcentage d'achèvement du projet considéré.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 48, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se doter de procédures lui permettant de vérifier que les intérêts que lui verse la trésorerie du PNUD sont équitables.**

2. L'UNOPS a mis au point une méthode qui lui permet de vérifier sur une base trimestrielle que les intérêts que lui verse la trésorerie du PNUD sont équitables.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 51, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de suivre régulièrement l'utilisation qui est faite des crédits inscrits aux différents postes des budgets administratifs de façon à éviter les dépassements budgétaires.**

3. L'UNOPS applique une procédure rigoureuse de suivi de ses dépenses d'administration, qui sont examinées chaque semestre dans tous ses bureaux de pays et ses bureaux régionaux ainsi qu'à son siège.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Moyenne  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 57, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de régler la question des engagements qui ne sont pas soutenus par des documents d'engagement de dépenses en bonne et due forme.**

4. L'UNOPS a retiré son système de comptes d'avances temporaires en avril 2010 et ainsi mis fin aux incidents notés par le Comité. Il surveille les bons de commande sur son tableau de bord financier et des échantillons aléatoires de ces bons sont soumis au siège pour examen. De plus, les directeurs régionaux sont tenus de certifier chaque trimestre les documents d'engagement de dépenses.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Sans objet



**Au paragraphe 64, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se doter de contrôles et d'états permettant de faire la distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs relatifs aux projets et les soldes qui correspondent à des dépassements de dépenses.**

5. L'UNOPS s'est doté d'un processus d'assurance qualité trimestriel qu'il applique à tous les projets. Ce dispositif signale tout dépassement de crédits qu'il convient de corriger. De plus, les rapports qui seront produits pour le prochain audit établiront une claire distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs des projets.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010 et avril 2011

**Au paragraphe 65, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de renforcer ses contrôles afin de prévenir et de déceler le plus tôt possible les erreurs de classement des données financières.**

6. L'UNOPS mettra en place des dispositifs de surveillance et de contrôle qui lui permettront de repérer rapidement les erreurs de classement, et en tout état de cause avant la publication de ses rapports comptables.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 69, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, d'inscrire au passif les fonds reçus d'avance au moment où il les encaisse au lieu de les comptabiliser sous forme de crédits dans le compte réservé aux sommes à recevoir.**

7. L'UNOPS mettra en œuvre un processus d'examen annuel qui lui permettra de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et de les inscrire parmi les sommes à payer.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Moyenne  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 72, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de suivre et régulariser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs; et b) de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et les inscrire parmi les sommes à payer.**

8. L'UNOPS mettra en œuvre un processus d'examen annuel qui lui permettra de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et de les inscrire parmi les sommes à payer.

<i>Entité responsable :</i>	Finances
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 83, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de régler les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.**

9. La recherche d'un règlement des différends qui opposent de longue date l'UNOPS au PNUD concernant les soldes interfonds est en cours et fait l'objet de discussions au niveau du Directeur exécutif. Les négociations devraient aboutir d'ici à la fin de 2010.

<i>Entité responsable :</i>	Finances
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 86, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de suivre les dépenses de projet qui ont été rejetées et passer les écritures comptables voulues; b) de renforcer les mécanismes de validation des données saisies dans le progiciel de façon à réduire au maximum le nombre d'opérations rejetées; et c) d'envisager d'autres arrangements avec le PNUD afin d'améliorer le taux d'acceptation.**

10. L'UNOPS continue de soumettre les dépenses de projet au PNUD sur une base trimestrielle. À la fin de 2009, il a mis au point un système de validation des dépenses de projet censé détecter les possibilités de rejet et corriger les données concernées avant qu'elles ne soient soumises au PNUD. Dans l'ensemble, le processus de validation a permis de faire passer le taux de rejet de données à moins de 1 % pour 2009. En outre, l'UNOPS met actuellement en place de nouveaux contrôles visant à empêcher l'inscription de dépenses de projets sous des codes erronés du plan comptable.

<i>Entité responsable :</i>	Finances
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 91, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de continuer à suivre les divergences concernant les soldes**

**interfonds; et b) de s'attacher à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.**

11. Dans le cadre de la phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens, des réunions seront organisées avec les entités des Nations Unies concernées pour négocier un règlement des divergences concernant les soldes interfonds datant d'exercices antérieurs.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Mars 2011

**Au paragraphe 111, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

12. Les politiques suivies par l'UNOPS pour l'évaluation des engagements au titre des congés annuels sont basées sur des décisions prises à l'échelle des Nations Unies. Lors de la réunion que le Groupe de travail de l'ONU sur les normes IPSAS a tenue fin août, début septembre 2010, des instructions plus précises ont été demandées pour la comptabilisation et la déclaration selon les normes IPSAS de tous les engagements au titre des congés annuels.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 116, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de prendre des mesures pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qui seront utilisées dans le calcul de toutes les prestations dues à la cessation de service ou après celle-ci lors des exercices futurs en veillant à ce que l'information communiquée porte sur le bon exercice.**

13. Les conventions comptables adoptées par l'UNOPS pour l'évaluation de toutes les prestations dues à la cessation de service ou après celle-ci sont basées sur des décisions prises à l'échelle des Nations Unies. Comme prévu, à l'issue de la réunion tenue fin août, début septembre 2010 par le Groupe de travail de l'ONU sur les normes IPSAS, des instructions plus détaillées ont été données pour la comptabilisation et la déclaration selon les normes IPSAS de toutes les prestations dues à la cessation de service.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Moyenne

*Échéance* : Décembre 2010

**Au paragraphe 122, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se doter d'un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

14. Au 31 décembre 2009, tous les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service étaient entièrement provisionnés, comme il est dit dans les notes afférentes aux états financiers de l'exercice biennal 2008-2009. En outre, les fonds mis de côté sont placés dans des instruments appropriés de façon à ce que l'UNOPS puisse honorer ces engagements au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles. L'UNOPS se dotera cependant d'un plan de financement basé sur les dispositions plus larges des normes IPSAS relatives aux engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

*Entité responsable* : Finances  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée  
*Échéance* : Décembre 2010

**Au paragraphe 129, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de respecter les directives de clôture des comptes d'avances temporaires pour veiller à ce que tous les comptes d'avances temporaires libellés selon l'ancienne modalité soient clos et remplacés par des comptes bancaires gérés sous Atlas; b) d'examiner toutes les rubriques n'ayant pas fait l'objet de rapprochement dans les comptes d'avances temporaires; c) de veiller à ce que les rubriques des comptes d'avances temporaires n'ayant pas fait l'objet de rapprochement depuis longtemps soient surveillées et apurées en temps opportun; et d) de modifier la note 7 des états financiers de 2008-2009 pour tenir compte du nombre exact de comptes d'avances temporaires encore utilisés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009.**

15. Dès avril 2010, l'UNOPS avait achevé la migration de tous les comptes d'avances temporaires vers des comptes bancaires Atlas. Il avait achevé le rapprochement de toutes les transactions effectuées dans ces comptes et mis fin à la modalité des comptes d'avances temporaires. La note 7 a été dûment modifiée pour clarifier la situation des comptes clos après la fin de l'exercice.

*Entité responsable* : Finances  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Échéance* : Sans objet

**Au paragraphe 134, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, d'obtenir l'autorisation de passer les pertes en charges, conformément à la règle 123.12 de son règlement financier et de ses règles de gestion financière.**

16. Dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice biennal 2008-2009, l'UNOPS a obtenu du Directeur exécutif l'autorisation de passer en charges toutes les pertes de l'exercice biennal.

<i>Entité responsable :</i>	Finances
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Sans objet

**Au paragraphe 147, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait : a) d'arrêter une politique de gestion de la petite caisse qui permette de remédier aux lacunes recensées; b) d'enquêter sur les disparités recensées et les surveiller; et c) de faire procéder ponctuellement à des contrôles inopinés du contenu de la caisse par un haut responsable et faire opérer un rapprochement entre les espèces en caisse et les comptes.**

17. En septembre 2009, l'UNOPS a promulgué une politique relative à la petite caisse qui donne des instructions explicites pour sa gestion dans les bureaux extérieurs. Le Bureau régional pour l'Afrique s'est engagé à publier une instruction administrative et un rappel pour faciliter l'application de la politique en question.

<i>Entité responsable :</i>	Finances
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Octobre 2010

**Au paragraphe 160, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de continuer de revoir ses méthodes de budgétisation et ses modalités de contrôle de telle sorte que les budgets arrêtés en accord avec ses clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.**

18. L'UNOPS adressera des instructions aux chefs de projet leur enjoignant de faire en sorte que les budgets arrêtés avec leurs clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 161, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, d'améliorer le contrôle exercé sur les résultats obtenus par les centres d'opérations en matière d'exécution des projets et sanctionner les centres d'opérations où les taux d'exécution sont inférieurs aux objectifs.**

19. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

*Entité responsable :* Gestion des projets  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 172, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se fixer un bref délai pour traiter l'arriéré des projets à clôturer.**

20. La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

*Entité responsable :* Gestion des projets  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 173, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de réexaminer l'opportunité d'un délai de 18 mois pour la clôture des projets.**

21. L'UNOPS examinera la question du délai de clôture des projets dans le cadre de la prochaine révision de son Règlement financier et de ses règles de gestion financière.

*Entité responsable :* Finances  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Moyenne  
*Échéance :* Décembre 2011

**Au paragraphe 178, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de faire en sorte que le Centre d'opérations du Pérou procède à une analyse de tous les projets actuellement répertoriés et recense les projets qu'il y a lieu de clôturer.**

22. La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

*Entité responsable :* Gestion des projets  
*État d'avancement :* En cours

*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 179, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de veiller à ce que le Centre d'opérations du Pérou : a) fasse en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mène à bien les formalités de clôture des projets.**

23. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations. La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

*Entité responsable :* Gestion des projets  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 185, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique et le Centre d'opérations au Sénégal ont accepté, comme il le leur recommandait, de redoubler d'efforts pour : a) faire en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de clôture des projets.**

24. La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

*Entité responsable :* Gestion des projets  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 186, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, de tenir des dossiers relatifs aux projets ayant fait l'objet d'une clôture financière.**

25. La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 194, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de suivre régulièrement les dispositifs de contrôle mis en place au niveau des projets et les budgets des projets pour en éviter le dépassement.**

26. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 199, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de vérifier régulièrement l'état d'avancement de chaque projet, dans le cadre de ses activités de surveillance et de contrôle des projets; et b) d'améliorer ses procédures pour que, en cas de modification du calendrier d'exécution d'un projet ou de prorogation, la nouvelle situation soit enregistrée en temps voulu dans le système Atlas.**

27. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 206, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de consulter les clients avant de modifier les informations relatives au budget; b) de veiller à ce que les données budgétaires antérieures ne soient pas modifiées dans le système Atlas; et c) de revoir les méthodes de budgétisation et les modalités de contrôle de telle sorte que les budgets arrêtés en accord avec les clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.**

28. L'UNOPS adressera des instructions aux chefs de projet leur enjoignant de faire en sorte que les budgets arrêtés avec leurs clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.



<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 212, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, de définir et d'appliquer des procédures correctes en matière de gestion des projets.**

29. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 220, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait : a) de mettre en œuvre d'urgence les procédures voulues pour permettre à l'UNOPS d'assumer ses fonctions de contrôle des centres d'opérations et de conserver des justificatifs de ces activités de suivi; et b) de conserver les mémorandums d'accord et les accords de projet dans les dossiers des projets.**

30. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 221, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, de revoir sa méthode de gestion des projets et, dans la mesure du possible, d'uniformiser sa structure.**

31. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 227, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, d'étudier les divergences entre les rapports générés par le système Atlas pour l'année 2008 sur l'état d'avancement des projets et sur les dépenses engagées au titre des projets, et d'apporter les corrections nécessaires.**

32. Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de la phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 233, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Centre d'opérations du Sénégal : a) fasse en sorte que ses projets soient exécutés dans les délais impartis; b) améliore les dispositifs de contrôle de l'exécution des projets afin de s'assurer que leurs budgets ne financent que des activités productives; et c) détermine les causes du retard pris dans l'exécution du projet n° 60168.**

33. Le Bureau régional pour l'Afrique étudie les différentes mesures qu'il pourrait prendre pour ne comptabiliser que les heures facturables au titre des services consultatifs fournis. Les volets a) et c) de la recommandation seront appliqués par le biais du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 237, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Centre d'opérations du Sénégal : a) pourvoie le poste de direction vacant du projet n° 30985; b) conserve les justificatifs de tous les achats; et c) fasse en sorte que des procédures de contrôle soient toujours en place pour assurer le suivi des activités.**

34. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 244, le Comité indique que le Centre d'opérations du Sénégal a accepté, comme il le lui recommandait, d'appliquer les dispositifs de contrôle et les directives requis afin : a) que les projets soient exécutés dans les délais impartis; b) que les postes soient pourvus en temps voulu; et c) que le Centre soit à même d'assumer ses fonctions de contrôle des projets et qu'il conserve les justificatifs de ses activités de suivi.**

35. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 245, le Comité indique que le Centre d'opérations du Sénégal a accepté, comme il le lui recommandait, d'établir des procédures permettant d'assurer le suivi des prestations à fournir énoncées dans les accords relatifs aux projets.**

36. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 250, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Centre d'opérations du Sénégal, en consultation avec le Bureau régional pour l'Afrique, crée et actualise en temps voulu des inventaires des risques et des registres des contrôles qualité pour tous les projets et se penche sur les problèmes qui se posent dans les nouveaux domaines d'activité.**

37. En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 255, le Comité indique que le Centre d'opérations du Sénégal a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller en consultation avec le Bureau régional pour l'Afrique : a) à examiner régulièrement l'état d'avancement de chaque projet dans le cadre de ses activités de contrôle et de suivi des projets; et b) à mettre en œuvre des procédures permettant d'éviter un rééchelonnement ou un prolongement tardif des projets.**

38. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 258, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, d'appliquer des procédures visant à assurer un contrôle et un suivi efficaces de toutes les activités relatives aux projets, afin que les centres d'opérations de la région atteignent leurs objectifs et qu'il n'y ait pas de dépassement des crédits inscrits dans les budgets approuvés.**

39. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 265, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de prendre des mesures pour faire en sorte que tous les projets soient attribués à des chefs de projet dans le système Atlas; et b) de mettre en œuvre des dispositifs de contrôle et des directives afin de s'assurer que le transfert de responsabilités soit effectué dès que les projets sont réattribués.**

40. En avril 2010, l'UNOPS a affecté un chef de projet à chacun des projets enregistrés dans le système Atlas. En outre, il a publié une instruction administrative imposant une procédure uniforme de transfert des responsabilités en cas de changement de chef de projet. Un outil de suivi des projets permet à leur responsable de les suivre de manière globale. Enfin, l'UNOPS a amélioré les dispositifs de contrôle en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

<i>Entité responsable :</i>	Gestion des projets
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 274, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de régler les problèmes d'incompatibilité de fonctions et de délais d'enregistrement des fournisseurs; et b) de veiller à ce que le Comité d'examen des fournisseurs s'acquitte de ses fonctions conformément aux dispositions de l'instruction administrative AI/GSC/2008/01.**

41. L'UNOPS a mis en place une nouvelle procédure qui a permis de réduire les délais d'enregistrement des fournisseurs. De plus, le problème de l'arriéré temporaire a été réglé en février 2010. La première réunion du Comité d'examen des fournisseurs s'est tenue en mars 2010.

<i>Entité responsable :</i>	Achats
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Échéance :</i>	Sans objet

**Au paragraphe 283, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau : a) de mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas dans tous ses bureaux; et b) de faire en sorte que tout le personnel appelé à se servir du module suive au préalable une formation.**

42. Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. Le personnel de quatre régions a suivi une formation; la formation pratique du personnel de la cinquième région devrait être achevée en décembre 2010 au plus tard.

<i>Entité responsable :</i>	Administration
<i>État d'avancement :</i>	En cours
<i>Priorité :</i>	Élevée
<i>Échéance :</i>	Décembre 2010

**Au paragraphe 292, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, d'examiner de plus près les articles signalés comme défectueux ou excédentaires.**

43. L'UNOPS a reçu de tous ses bureaux les documents certifiant le mauvais état des articles visés. Il a publié des directives pour le traitement des articles défectueux ou excédentaires.

<i>Entité responsable :</i>	Administration
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée

*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Sans objet

**Au paragraphe 293, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de corriger les divergences relevées dans les livres de comptes et les états financiers de l'exercice biennal 2008-2009; et b) d'examiner tous les livres de comptes afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres divergences.**

44. Le volet a) de cette recommandation a été appliqué : l'UNOPS a rétabli la valeur correcte des actifs dans la note 16 de ses états financiers. Le volet b) est soumis à un examen périodique : l'UNOPS procède à un examen annuel des registres des actifs ainsi qu'à une vérification physique pour s'assurer que leur valeur déclarée est correcte.

*Entité responsable :* Administration  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

**Au paragraphe 295, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de s'assurer que le Centre d'opérations du Kenya s'occupait de régler le problème des articles portant le même numéro d'identification; et b) de mettre en œuvre des procédures visant à déceler toutes les divergences figurant dans les comptes d'actif présentés au siège.**

45. L'UNOPS s'est doté d'un outil de repérage des doublons dans les numéros d'identification des actifs et a réglé le problème des articles portant le même numéro d'identification dans les livres du Centre d'opérations du Kenya.

*Entité responsable :* Administration  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Échéance :* Sans objet

**Au paragraphe 300, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Bureau régional pour l'Afrique : a) effectue régulièrement des inventaires et des rapprochements; et b) veille à réunir les documents voulus concernant les prises d'inventaire.**

46. Le siège de l'UNOPS a reçu en avril 2010 les fiches certifiées de vérification des actifs de tous ses bureaux extérieurs, tant régionaux que locaux.

*Entité responsable :* Administration  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Échéance :* Sans objet

**Au paragraphe 304, le Comité indique que le Centre d'opérations du Pérou a accepté, comme il le lui recommandait : a) de renforcer les contrôles relatifs à l'attestation des actifs afin d'éviter et de déceler les erreurs de comptabilisation; et b) d'apporter les modifications voulues au livre des immobilisations corporelles tenu manuellement pour s'assurer que seuls des actifs appartenant à l'UNOPS y figuraient.**

47. L'UNOPS a apporté toutes les modifications voulues au livre des immobilisations corporelles tenu manuellement.

*Entité responsable :* Administration

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Échéance :* Sans objet

**Au paragraphe 308, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de procéder régulièrement à l'inventaire des biens destinés aux projets; et b) d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et d'ajuster en conséquence les comptes d'actif des projets.**

48. L'UNOPS mettra au point les politiques et les procédures applicables aux biens destinés aux projets dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Il a toutefois l'intention d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et de les soumettre à un contrôle régulier d'ici à mars 2011.

*Entité responsable :* Administration

*État d'avancement :* En cours

*Priorité :* Élevée

*Échéance :* Décembre 2011

**Au paragraphe 312, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de procéder à des contrôles permettant aux chefs de projet de mieux contrôler les biens achetés au moyen de fonds alloués aux projets; b) de déterminer dans quelles circonstances des fonds alloués aux projets avaient été utilisés pour l'achat du matériel mentionné; et c) le cas échéant, de restituer les fonds et d'annuler la constatation des produits au titre de ces transactions.**

49. L'UNOPS mettra au point les politiques et les procédures applicables aux biens destinés aux projets dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Il a toutefois l'intention d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et de les soumettre à un contrôle régulier d'ici à mars 2011.

*Entité responsable :* Administration

*État d'avancement :* En cours

*Priorité :* Élevée

*Échéance :* Décembre 2011

**Au paragraphe 324, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de reconsidérer les incidences financières de la révision de la valeur seuil des biens durables à inclure dans les états financiers, et ses conséquences sur l'attestation des actifs; et b) d'envisager de soumettre à attestation les actifs qui ne l'étaient pas encore.**

50. L'UNOPS reconsidérera la question de la valeur seuil des biens durables dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Toutefois, tous les biens attrayants d'une valeur inférieure à 2 500 dollars se voient attribuer un numéro d'identification et sont inscrits dans les livres d'actifs. Ils sont considérés comme des actifs « non immobilisés ».

*Entité responsable :* Administration  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2011

**Au paragraphe 329, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de continuer de surveiller les procédures et les contrôles pour s'assurer que tous les fonctionnaires font bien l'objet d'une évaluation des résultats; et b) de veiller à ce que la plupart de ces évaluations soient menées à bien dans les délais prescrits.**

51. L'UNOPS prend des mesures pour améliorer le suivi du processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

*Entité responsable :* Ressources humaines  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Avril 2011

**Au paragraphe 333, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de mettre au point un système informatisé comportant des mécanismes de vérification, afin de permettre à tous ses bureaux d'enregistrer et de suivre avec exactitude les données concernant les congés.**

52. L'UNOPS s'est doté d'un système de vérification des congés qui couvre l'ensemble de ses bureaux.

*Entité responsable :* Ressources humaines  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Échéance :* Sans objet

**Au paragraphe 338, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de suivre l'évolution de la proportion de femmes et d'hommes dans ses effectifs et d'envisager des mesures permettant de parvenir à la parité des sexes.**



53. L'UNOPS continue d'attacher la plus grande importance à la parité des sexes et étudie les mesures qui lui permettront d'atteindre cet objectif.

*Entité responsable* : Ressources humaines  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Moyenne  
*Échéance* : Décembre 2011

**Au paragraphe 347, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne les contrats rétroactifs; b) d'assurer une bonne planification pour éviter de devoir signer des contrats de vacataire rétroactifs; et c) de mettre en place des procédures garantissant que les contrats de vacataire, les preuves de paiement et les autres documents sont datés au moment de la signature par l'agent ordonnateur concerné.**

54. L'UNOPS a pris des mesures visant à garantir qu'il n'y aurait plus de signatures rétroactives sur des contrats de vacataire. De plus, il a mis en place en mai 2010 une nouvelle politique générale concernant ce type de contrats et adopté de nouveaux outils pour faciliter leur traitement et réduire le risque d'erreur humaine.

*Entité responsable* : Ressources humaines  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Échéance* : Sans objet

**Au paragraphe 351, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne le paiement final dû à ces agents.**

55. L'UNOPS adoptera une instruction permanente rendant obligatoire la soumission d'un rapport d'évaluation des résultats lors du paiement final.

*Entité responsable* : Ressources humaines  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée  
*Échéance* : Décembre 2010

**Au paragraphe 356, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de mettre en œuvre un plan d'organisation de la relève afin de limiter les perturbations au cas où des fonctionnaires essentiels quitteraient le service informatique.**

56. L'UNOPS a pris acte de cette recommandation et mis en œuvre une stratégie de relève.

*Entité responsable* : Informatique

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Échéance* : Sans objet

**Au paragraphe 359, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de mettre en œuvre un plan formalisé de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui envisage tous les types de sinistres susceptibles d'avoir une incidence sur les activités informatiques mais aussi sur les utilisateurs en aval.**

57. L'UNOPS s'emploie à établir les documents d'accompagnement d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des activités. Il a publié en avril 2010 une directive sur le cadre général d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des activités qui doit aider ses bureaux régionaux et ses centres d'opérations à formuler leurs propres plans en fonction des besoins locaux. L'UNOPS conduit actuellement une analyse d'impact sur les activités pour parachever son plan de continuité des activités.

*Entité responsable* : Informatique

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Élevée

*Échéance* : Décembre 2010

**Au paragraphe 362, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) d'envisager un système dans lequel les paramètres actuels seraient automatiquement attribués au répertoire actif, ce qui empêcherait les utilisateurs de choisir délibérément des critères d'authentification fragiles; et b) de mettre en balance les avantages qu'il y aurait à renforcer et sécuriser l'authentification et le travail supplémentaire qui en résulterait.**

58. L'UNOPS estime que sa politique actuelle assure une sécurité générale suffisante, sachant qu'il a un mode de fonctionnement par projet et que le taux de rotation de ses effectifs est relativement élevé. Pour renforcer encore la solidité des mots de passe, il s'est associé à d'autres organismes des Nations Unies pour mettre au point des supports et des systèmes de formation à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies afin de les sensibiliser davantage à la sécurité informatique et de protéger l'accès aux informations sensibles.

*Entité responsable* : Informatique

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Échéance* : Décembre 2010

**Au paragraphe 375, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de tenir compte des lacunes constatées et de prendre de nouvelles mesures dans le cadre du renforcement de ses dispositifs de gouvernance et de contrôle.**

59. L'UNOPS a étudié les lacunes constatées et conclu que les membres de son Comité consultatif de la stratégie et de l'audit constituent un organe consultatif d'experts indépendant justifiant d'une expérience solide et pertinente du contrôle financier et interne. Les membres du Comité et son mandat ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'UNOPS, qui est son organe directeur. L'UNOPS procédera néanmoins en 2010 à un examen du mandat du Comité et consultera toutes les parties prenantes sur la question.

*Entité responsable :* Bureau du Directeur exécutif  
*État d'avancement :* En cours  
*Priorité :* Élevée  
*Échéance :* Décembre 2010

## Annexe 2

**Observations sur l'état de l'application  
des recommandations formulées par le Comité  
des commissaires aux comptes dans son rapport  
sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007**

Dans l'annexe 1 de son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Comité des commissaires aux comptes fait le point de l'application de ses recommandations remontant à des exercices antérieurs. Sur un total de 95 recommandations, 67 avaient été appliquées intégralement, 18 étaient devenues caduques et 10 étaient en cours d'application. On trouvera ci-après des indications sur la mise en œuvre de ces 10 dernières, qui ne sont pas considérées comme « non appliquées » mais « en cours d'application ». L'ordre suivi est le même que celui retenu dans l'annexe 1 au rapport du Comité.

Le tableau ci-après donne une vue générale de la situation.

Tableau 3  
**État de l'application des recommandations remontant à des exercices  
antérieurs classées comme en partie appliquées dans l'annexe 1  
au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice  
clos le 31 décembre 2009**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	3	–	–	3	3	–
Ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Administration	4	–	2	2	2	–
Gestion des projets	2	–	–	2	2	–
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>–</b>

**Revoir la méthode comptable relative à la constatation des recettes**

1. La date d'entrée en vigueur des normes IPSAS à l'UNOPS a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La mise au point de la nouvelle méthode de constatation des recettes devrait être terminée en décembre 2010 au plus tard.

*Entité responsable* : Finances

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Élevée

*Échéance* : Décembre 2010

**Rapprocher régulièrement les transactions interfonds et les soldes avec ceux du PNUD**

2. La recherche d'un règlement des différends qui opposent de longue date l'UNOPS au PNUD concernant les soldes interfonds est en cours et fait l'objet de discussions au niveau du Directeur exécutif.

*Entité responsable* : Finances  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée  
*Échéance* : Décembre 2010

**Vérifier les biens indiqués dans les registres comme étant défectueux ou excédentaires**

3. L'UNOPS a reçu de tous les bureaux les certifications requises concernant les biens défectueux. En avril 2010, il a publié des directives pour le traitement des biens défectueux ou excédentaires.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Échéance* : Sans objet

**Veiller à ce que les biens indiqués comme défectueux ou excédentaires soient rapidement radiés du registre des immobilisations et inscrits sur le registre des biens passés par profits et pertes**

4. L'UNOPS a reçu de tous les bureaux les certifications requises concernant les biens défectueux. En avril 2010, il a publié des directives pour le traitement des biens défectueux ou excédentaires.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Échéance* : Sans objet

**Mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas et faire en sorte que le personnel suive une formation**

5. Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. Le personnel de quatre régions a suivi une formation; la formation pratique du personnel de la cinquième région devrait être achevée en décembre 2010 au plus tard.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée

*Échéance* : Décembre 2010

**Mettre à jour les états des actifs dans Atlas**

6. Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. Le personnel de quatre régions a suivi une formation; la formation pratique du personnel de la cinquième région devrait être achevée en décembre 2010 au plus tard.

*Entité responsable* : Administration

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Élevée

*Échéance* : Décembre 2010

**Mener à bien l'évaluation des résultats dans les délais prescrits**

7. L'UNOPS prend actuellement des mesures pour améliorer le suivi du processus d'évaluation et de notation des fonctionnaires.

*Entité responsable* : Ressources humaines

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Échéance* : Avril 2011

**Mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de liquidation des projets anciens**

8. La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait aboutir rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

*Entité responsable* : Finances

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Échéance* : Décembre 2010

**Renforcer les moyens de contrôle au niveau des projets afin de faciliter la maîtrise des dépassements de budget et suivre régulièrement l'exécution des budgets des projets**

9. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous ses projets et qui porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

*Entité responsable* : Gestion des projets

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Élevée

---

*Échéance* : Décembre 2010

**Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : exercer un suivi régulier des projets et renforcer la supervision des activités des chefs de projet lorsque les projets dont ils s'occupent se signalent régulièrement par leur faible taux d'exécution**

10. L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous ses projets et qui porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

*Entité responsable* : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Échéance* : Décembre 2010

---